

Séance du 08 Juillet 2021

Délibération n° D2021-036

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
02 Juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet, à vingt heure trente-trois, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : ARIZA Emmanuelle pouvoir à Corinne DELMAS, FORT Dominique pouvoir à CARRIERE Edith, LOPEZ Emilie pouvoir à Esther CHUREAU, MUYS Elisabeth pouvoir à BERNARD Jean-Luc

Absent(s) : FAGES Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jean-Luc BERNARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Achat des parcelles D436 et D438, appartenant à Mme SOLIER Anne-Marie

- **Conformément** à la délibération du 22 Mars 2021 portant sur les démarches d'acquisitions foncières en vue des travaux de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » - Saint-Georges-de-Luzençon : demande de financement et négociation foncière,
- **Vu** les lignes inscrites au budget 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme SOLIER Anne-Marie accepte de céder à la commune deux parcelles cadastrées section D n°436 et D n°438 d'une superficie totale de 23 267 m², située à LA RIVIERE, pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle.

Conformément à la lettre de proposition d'achat des parcelles cadastrées section D n°436 et D n°438, envoyée à Mme SOLIER Anne-Marie le 22 Février 2021, et acceptée par cette dernière le 04 Mars 2021, dans les conditions suivantes :

Superficie de la parcelle cadastrée section D n°436 : 20 240 m²

Superficie de la parcelle cadastrée section D n°438 : 3 027 m²

Montant total net de la vente : 17 116 €

Frais d'acquisition : à la charge de la Commune

Oùï cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- 15 voix pour
- 2 voix contre (Christian GAUFFRE et Yvon BEAUMONT)
- 1 abstention (Alain CARNAC)

Approuve cette proposition.

Séance du 08 Juillet 2021

Délibération n° D2021-036

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'acte chez Maître Pierre CALMELS, Notaire à Millau.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 08 Juillet 2021

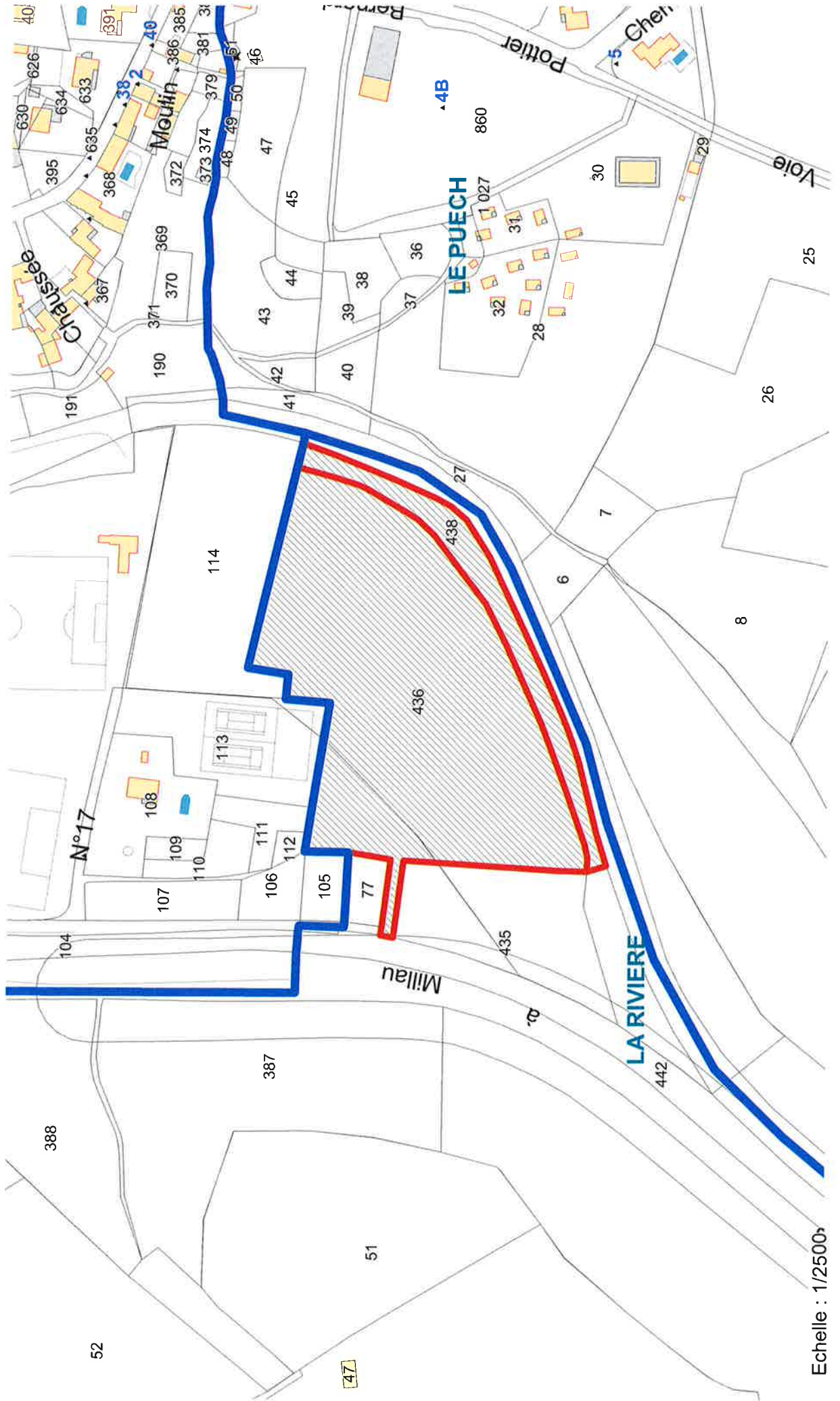
Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON - COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON



Echelle : 1/2500

Accusé de réception en préfecture
012-211202254-20210708-20210708_036-DE
Reçu le 12/07/2021